

# Agroforesterie volailles

Labéllisée Ecophyto - Organisée en partenariat avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

## Objectifs

Comment améliorer le confort de ses volailles ? • Comment produire un complément alimentaire de 1er choix, tout en gérant autrement la productivité de ses prairies ? • Comment limiter l'accumulation des déjections et les risques de parasitisme ? • Comment améliorer l'intégration paysagère de ses bâtiments ?

## Enjeux

L'agroforesterie peut apporter un certain nombre de bénéfices à votre système d'élevage, mais quelles sont les difficultés techniques et les limites de ces pratiques ? Comment les dépasser ?

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

En amont des journées de formation, jusqu'à 8 h de contenus en ligne sont à consulter sur la plateforme d'E-learning d'Agroof. Vous y retrouverez des vidéos techniques, des documents d'approfondissement et des activités d'autoévaluation  
Présentation des derniers résultats de la recherche  
Visite d'exploitations agricoles pilote en agroforesterie.

## Modalité d'enseignement

présentiel, distanciel

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 13/12/2022

### Tarifs

Adhérent 594€

Non adhérent 594€

Non agricole 594€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Autre fonds de formation, nous contacter

### Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction** : %



**Modalités d'accès** : PSH, nous contacter

## Dates, lieux et intervenants

**13 déc 2022**

09:00 - 17:00 (7hrs)

30000 Anduze

Daniele Ori, Pierrick Gouhier, Numa Fauchère et Valentin Laubriet, formateurs et conseillers en agroforesterie pour la Scop AGROOF.

**01 déc 2022** (8hrs)

Module à distance  
30000

Daniele Ori, Pierrick Gouhier, Numa Fauchère et Valentin Laubriet, formateurs et conseillers en agroforesterie pour la Scop AGROOF.

## Co-organisateur(s)



## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

---

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

---

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
\_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))